

VALTECH
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.346.636,30 €
SIÈGE SOCIAL : 103 RUE DE GRENELLE – 75007 PARIS
RCS PARIS 389 665 167

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
REUNIE LE 23 MAI 2011

RESULTAT DES VOTES

Quorum : 63,408 %

Compte tenu du niveau du quorum, l'assemblée générale a pu délibérer sur les résolutions présentées à titre ordinaire et extraordinaire.

	RESOLUTIONS PRESENTEES A TITRE ORDINAIRE	
Résolution n° 1	Approbation des comptes annuels 2010 de Valtech SA	Adoptée à 100,00%
Résolution n° 2	Approbation des comptes consolidés 2010 de Valtech SA	Adoptée à 100,00%
Résolution n° 3	Affectation en report à nouveau du résultat 2010 de Valtech SA	Adoptée à 100,00%
Résolution n° 4	Quitus à donner aux administrateurs	Rejetée à 99,27%
Résolution n° 5 a)	Prolongement du contrat conclu entre VALTECH SA et IMPLEO	Adoptée à 98,18%
Résolution n° 5 b)	Accord entre VALTECH SA et CHESAPEAKE GROUP	Non soumis au vote
Résolution n° 5 c)	Convention de séquestre à conclure entre VALTECH SA / CHESAPEAKE GROUP et un séquestre	Rejetée à 99,24%
Résolution n° 5 d)	Convention d'assistance entre Valtech SA et la société DENDROBIUM	Adoptée à 99,41%
Résolution n° 5 e)	Facturation de VERLINVEST des frais et travaux relatifs à des acquisitions potentielles par Valtech pour un montant hors taxe de 450 000€.	Adoptée à 99,30%

Résolution n°6	Approbation de la poursuite des conventions réglementées conclues antérieurement	Adoptée à 98,18%
Résolution n°7	Fixation à 0€ des jetons de présence	Adoptée à 100,00%
Résolution n°8	Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire du cabinet Deloitte	Adoptée à 100,00%
Résolution n°9	Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant du cabinet BEAS	Adoptée à 100,00%
Résolution n°10	Convention d'assistance de la société Siegco pour l'année 2011	Pas de vote possible faute de quorum

	RESOLUTIONS PRESENTEES A TITRE EXTRAORDINAIRE	
Résolution n° 11	Suppression des 214900 actions d'autocontrôle initialement affectées au plan des souscriptions d'actions clos le 29 mai 2010 et réduction du capital	Adoptée à 100,00%
Résolution n° 12	Mise en harmonie des statuts (siège social)	Adoptée à 98,18%
Résolution n°13	Pouvoirs de publicité à conférer pour la partie ordinaire et la partie extraordinaire	Adoptée à 100,00%